



Litiges sur remplacement d'une vitre

Par **Zizou31**, le **28/06/2012 à 12:29**

Bonjour, nous avons quitté un logement en location et le propriétaire nous réclame le remplacement intégral d'une vitre qui est légèrement rayée! Hors cette vitre a été rayée par notre chien, qui se faisait tirer dessus par un de nos voisins, avec une carabine à air comprimé (plomb récupéré et dépose de plainte à la gendarmerie). Peut-on contester le remplacement complet de la vitre juste pour des rayures et au vu des conditions dans lesquelles les rayures ont été commises? (je pensais à l'article 7 de la loi du 6 juillet 1989) Merci de m'avoir lu et de m'aider!

Par **cocotte1003**, le **28/06/2012 à 13:06**

Bonjour, si cela a été constaté et consigné dans l'état des lieux de sortie, effectivement votre bailleur peut vous demander le montant du remboursement de la vitre (avec justificatifs = devis, facture), cordialement